

Usine Milliken à Saint-Julien-en-Saint-Alban (Ardèche) : 8 jours de grève et de blocages pour les salaires

Milliken France est une petite entreprise de haute technologie qui travaille à la transformation et au traitement des fils industriels pour le renfort du caoutchouc, fils synthétiques polyester, PVA, polyamides, aramides. Elle compte 90 salariés dont 60 travailleurs à la production, 55 syndiqués à la CGT.

Elle fait partie du groupe MILLIKEN EUROPE BVBA qui a des usines de fabrication en Belgique (Gand) et en France (Milliken Fabrics SA Roisel dans la Somme). L'usine Milliken Europe de Gand abrite également une division de Milliken Chemical, qui développe et fabrique des additifs plastiques, des colorants, des agents antimicrobiens, les élastomères et les produits chimiques de spécialité. Milliken Europe est donc l'un des principaux fabricants européens de textiles techniques. Ses matériaux sont produits pour répondre aux fortes exigences des applications automobiles et industrielles et utilisés dans le renforcement des pneus, le caoutchouc industriel, les tissus enduits, les toitures, les rubans adhésifs et de nombreuses autres applications.

L'ensemble de ces usines fait partie du groupe américain Milliken & Company, dont le siège est à Spartanburg en Caroline du Sud et qui emploie plus de 9000 salariés dans 45 pays à travers le monde, produisant plus de 19 000 produits textiles et chimiques.

Cela démontre que Milliken & Company a les moyens de satisfaire les revendications salariales « raisonnables » de Saint-Julien et de renoncer aux licenciements prévus à Roisel sans remettre en cause ses fabuleux bénéfices puisque son résultat net en 2010 a augmenté de 41,05% par rapport à 2009. Vive la crise !

À Saint-Julien-en-Saint-Alban, c'est dans le cadre des négociations salariales de la NAO et face aux dérisoires propositions patronales (0,21€ d'augmentation du taux horaire et prise en charge de la mutuelle, soit 8€) que le conflit a commencé. Les travailleurs producteurs revendiquaient 0,55€ plus la mutuelle. Revendication somme toute modeste lorsque l'on connaît la pénibilité du travail effectué (7 jours sur 7 plus horaires décalés) et la dangerosité des produits maniés, le tout pour un salaire de 1600€, primes comprises. L'intransigeance patronale a conduit à la rupture des négociations. Après assemblée générale, le personnel de la production, tous statuts confondus, des ouvriers à la maîtrise, décidait de se mettre en grève pour une durée illimitée avec blocage de tous les accès de l'usine à compter du 28 juin.



Blocage du site par les salariés de Milliken (source : <http://www.ladepeche.com>)

Face à la détermination des travailleurs qui campaient devant l'usine, la Direction accepte de négocier mais reste sur des bases dérisoires : 0,30€ plus les 8€ de mutuelle, puis 0,35€ mais sans la mutuelle. Elles étaient assorties de mesures de chantage (sous prétexte de la crise, menaces sur l'emploi). Un tel discours et les quelques avancées ne faisaient que renforcer la détermination des travailleurs. Ils voulaient arracher leur dû en refusant de payer la crise, arguant que le carnet de commandes est plein et que la production est très diversifiée. La solidarité s'organise : population du village, usines du voisinage, visites militantes les renforcent dans leur juste combat

Les fiches de paie laissent apparaître que la direction a déjà retenu les premiers jours de grève et l'augmentation de 0,21€ proposée, alors que les travailleurs et la CGT l'ont refusée. Comble de l'arrogance et du mépris, en frappant au porte-monnaie, la direction compte saper le moral et la détermination des travailleurs.

Saint-Julien n'est pas la seule usine du groupe à subir les assauts du patronat pour faire pression sur la masse salariale, mais cette fois, ce sont les licenciements qui sont la variable d'ajustement. Milliken Roisel (Somme), spécialisée dans la fabrication de bâches et de tissus à usage technique, connaît la suppression de 4 emplois sur 52. Bien que cette réduction ait été revue à la baisse - au départ, la suppression de 8 emplois - l'annonce de ce diktat a eu pour conséquence un mouvement de grève contre cette décision. 90% de grévistes avaient bloqué les accès de l'usine, mais se sont heurtés à l'intransigeance de la direction qui a refusé de revoir une nouvelle fois à la baisse le nombre des suppressions de postes. Pour désamorcer le conflit, elle a, selon un délégué CGT, « *consenti de faire un effort concernant leur accompagnement financier* ». Cette annonce semble avoir été « *reconnue comme une avancée* ». Cette multinationale a grandement les moyens de satisfaire les justes revendications des travailleurs. La lutte unie, déterminée, auto-organisée de Saint-Julien démontre qu'en arrêtant la production elle devient une épine dans le talon du géant américain et que, étendue à l'ensemble du groupe, elle pourrait déboucher sur des victoires mêmes partielles.

S'il était besoin de le démontrer, Milliken Saint Julien en Saint Alban en serait l'illustration. Pour obliger la direction à négocier sur leurs revendications, les travailleurs se sont mis en grève illimitée (28juin) à 90% et ont bloqué tous les accès de leur usine. Grève reconduite tous les jours par des AG. Face à la détermination unitaire des travailleurs, le lundi 4 Juillet, la direction générale de Milliken Europe rencontrait les délégués syndicaux pour enfin négocier. Pour autant la 1ère négociation se soldait par un échec, la direction mégotant toujours sur une augmentation conséquente du taux horaire et la prise en charge à 100% de la mutuelle. Pour la 2ème, les travailleurs décidaient d'investir les lieux pour soutenir leurs délégués syndicaux qui négociaient toujours sur la base revendicative des travailleurs à savoir :

0,40€ du taux horaire plus les 8€ mensuels de la mutuelle.

Finalement, la direction contrainte pliait et acceptait :

1. 0,38€ plus 8€ de mutuelle, ce qui se traduit par un gain mensuel brut de 69,94€
2. L'embauche de 4 intérimaires en CDI plus 2 autres jusqu'en septembre avec promesse d'embauche en CDD.
3. La remise à plat des postes de travail pour que tous les travailleurs soient rémunérés à travail égal un salaire égal ce qui n'était pas le cas jusque-là.
4. Paiement des jours de grève. Les travailleurs ont arraché à la direction que la prime d'assiduité de juin et Juillet ne soit pas retirée, ce qui défalque deux jours de grève. Pour les autres jours, les travailleurs ont accepté de travailler les 14 et 15 juillet les autres jours de grève étant pris sur des RTT

"C'est une grande victoire. Personne n'a flanché: tout le monde a été déterminé et motivé", s'est félicité le représentant syndical (CGT)

Jean Veymont